

CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil Municipal a été convoqué le 23 février 2018 pour le jeudi 1^{er} mars 2018 à 20 h 30.

Ordre du jour joint à la convocation.

Compte rendu Conseil Municipal

Séance du 1^{er} mars 2018

N° 42

Présents :

Mr Jean-Yves FLOCHON, Maire.

Mr CARTE Claude, Mme TRENTESAUX Claudine, Mr BOURGIER Jean-Jacques, Mme DUFOUR Françoise, Mr POMMERUEL Christian, Mme TAVEL Cécile, Adjoint.

Mr CHABAUD Gilbert, Mmes PONCETY Claire, FROMENT Josette, Mr BERTEAUX Pascal, Mme FRANCK Isabelle, Mr PERROT Marc, Mme EPITALBRA Aude, Mrs RICHONNIER Romuald, PIVET Sylvain, Mr COQUELET Christophe, Mmes ECOCHARD Laurence, MICHAUD Gaëlle, Mr GABET-ROUGEMONT Patrick.

Excusés : Mr BRANCHE Pascal, Mme NAGA Cécile.

Absents : Mme MOREL Rachel.

Mme NAGA Cécile a donné pouvoir écrit de voter en son nom à Mr FLOCHON Jean-Yves.

Mr Jean-Yves FLOCHON, Maire, déclare ouverte cette séance n° 42 sous sa présidence.

Il est procédé, conformément à l'article L121-14 du Code des Communes, à la nomination d'un secrétaire de séance : Madame Cécile TAVEL est nommée secrétaire de séance.

Le conseil adopte à l'unanimité le compte rendu de la séance du 25 janvier 2018.

QUESTION N°1 – Finances, Personnel Communal, Communauté de Communes, Communication (J.Y.FLOCHON)

1.1. – Validation choix bureaux d'étude pour révision PLU et étude environnementale

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal les enjeux ayant amené à la décision de procéder à la révision générale de notre Plan Local d'Urbanisme.

Il rappelle ensuite la procédure engagée, avec l'appui de l'agence départementale d'ingénierie de l'Ain, pour désigner les cabinets en charge d'une part des questions liées à l'urbanisme et d'autre part aux études liées à l'environnement.

Les missions confiées dans chacun des 2 lots comprennent la révision et l'évaluation environnementale du PLU selon plusieurs phases :

Lot n° 1 :

- Phase 1 : Diagnostic du territoire
- Phase 2 : Projet d'aménagement et de développement durables
- Phase 3 : Documents opposables du PLU
- Phase 4 : Formalisation du dossier de PLU

Lot n° 2 :

- Phase 1 : Etat initial de l'environnement
- Phase 2 : Evaluation environnementale du PADD
- Phase 3 : Evaluation environnementale des OAP, le règlement et le zonage
- Phase 4 : Formalisation du dossier de PLU

Le marché était un marché de prestations intellectuelles passé dans le respect des dispositions de l'article 27 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics selon une procédure adaptée ouverte avec négociation éventuelle, librement définie par le pouvoir adjudicateur. L'avis de publicité et les documents de la présente consultation ont été mis en ligne le 19/12/2017 sur la plateforme de la Voix de l'Ain : e-marchespublics.com (publicité dans le journal de la Voix de l'Ain du 22/12/2017).

La date limite de remise des candidatures et des offres était fixée au 25 janvier 2018 à 12h00.

Sept candidats ont remis un dossier dans les délais impartis, dans l'ordre de remise des plis suivants : Lot 1 Interstice, Lot 2 Mosaïque Environnement, Lot 1 Realites Environnement, Lots 1 Et 2 Latitude Uep, Lot 2 Bioinsight, Lot 1 Verdi, Lot 1 Agence 2BR.

L'entreprise Géonomie a transmis une offre le 24 janvier 2018 sous forme dématérialisée (mail) directement à la commune et ne l'a pas déposée sur la plateforme, conformément au règlement de consultation (article 6). Cette offre est non conforme. Elle a donc été rejetée.

Lot n° 1 :

Il a été procédé à une analyse des mémoires techniques. Sur le critère technique, trois candidats se distinguent : Interstice, Verdi et 2BR.

Sur l'analyse des prix, l'offre financière de Réalités arrive en première position sur le critère prix.

Dès lors, le classement des offres de base du lot 1 (Critère Prix sur 40 ; Critère technique sur 60 s'établit comme suit : Interstice 4 ; Réalités 1 ; Latitude 5 ; Verdi 3 ; 2BR 2

Une audition des trois premiers candidats a donc été organisée.

Lot n° 2 :

Les candidats Bioinsight et Mosaïque Environnement se sont détachés et ont donc été auditionnés.

Monsieur le Maire indique que l'audition des différents cabinets a permis de mieux préciser l'offre de la commune, l'importance des délais et en même temps de prendre connaissance de l'offre technique des différents prestataires.

Pour le lot 1, il ressort que l'offre finale du cabinet 2BR présente le meilleur rapport entre l'offre technique et le prix proposé. La note technique est comparable à celle du cabinet Verdi, mais l'offre financière est inférieure de 5000 euros HT (31 537 € contre 36 480 €).

Monsieur le Maire propose donc de retenir l'offre du cabinet 2BR, qui présente en outre l'avantage d'avoir une bonne connaissance du PLU de Ceyzériat et de ses enjeux.

Au cours de la discussion, Mme Aude Epitalbra fait valoir que l'offre financière du cabinet 2BR aurait, selon elle, pu être encore plus favorable compte tenu de son expérience locale. Elle aurait enfin préféré le choix d'un cabinet qui apporte un nouveau regard sur l'urbanisme local.

Après discussion, Monsieur le Maire propose de retenir la proposition résultant de l'analyse des offres telle qu'elle a été effectuée avec l'appui de l'Agence départementale d'ingénierie de l'Ain.

Décision : avis favorable à la majorité pour retenir le cabinet 2BR pour le lot 1 (1 contre, 2 abstentions).

Pour le lot 2, Le candidat Bioinsight a fait une remise de 450 € HT par rapport à son offre initiale. Son offre finale est donc de 12 750€ HT. Le candidat Mosaïque Environnement n'a pas revu le montant de sa prestation. C'est le candidat Bioinsight qui arrive en première position sur le critère prix.

Par contre, sur le plan technique, un candidat arrive en première position : il s'agit de Mosaïque Environnement.

La notation cumulée fait ensuite apparaître un avantage pour le candidat Mosaïque Environnement.

Monsieur le Maire propose par conséquent de retenir le candidat Mosaïque Environnement pour le lot 2 pour un montant de 16 975€ HT, soit 20 370€ TTC.

Décision : avis favorable à la majorité pour retenir le cabinet Mosaïque Environnement pour le lot 2 (1 abstention)

1.2. – Création de postes

Monsieur le Maire expose au conseil que 3 agents remplissent les conditions d'avancement de grade pour l'année 2018. Il propose de créer les postes correspondants à compter du 1^{er} mars 2018 pour permettre la nomination de ces agents sur le nouveau grade :

- adjoint technique principal de 2^{ème} classe.
- adjoint technique principal de 1^{ère} classe.
- agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles.

Décision : avis favorable à l'unanimité.

QUESTION N° 2 – Finances, Communauté de communes, Cadre de vie (C. CARTE)

2.1. – Convention d'adhésion plateforme dématérialisation pour signature électronique

Monsieur Claude Carte expose au Conseil Municipal que la signature électronique va devenir obligatoire pour les marchés publics à l'automne prochain. En outre, la signature électronique pour les bordereaux de mandats et recettes est vivement souhaitée par les différents intervenants, celle-ci réduisant fortement les délais de traitement, au-delà de l'économie des frais d'impression et d'envoi. Pour ceci, la commune doit acquérir un parapheur électronique. Il fait part au conseil que le centre de gestion de l'Ain a lancé une consultation d'entreprises pour la dématérialisation des actes et des pièces comptables, pour permettre aux communes de profiter de tarifs dégressifs. La signature d'une convention est nécessaire pour pouvoir commander ce parapheur par l'intermédiaire du centre de gestion qui prend celui-ci à sa charge. Restent à la charge de la commune le paramétrage des connecteurs et l'acquisition de 2 certificats électroniques.

Décision : accord à l'unanimité pour passage à la signature électronique et signature de la convention avec le centre de gestion.

2.2. – Mise en place dispositif participation citoyenne

Monsieur Claude Carte informe l'assemblée que suite à la présentation de l'action « Citoyens vigilants » par la gendarmerie de Ceyzériat lors de la réunion du conseil municipal du 8 juin 2017 et à la réunion publique du 9 novembre 2017, il convient maintenant d'autoriser le Maire à signer le protocole lié à cette action. Il précise que 21 personnes se sont inscrites comme référents de leur quartier et des contacts sont pris pour compléter les zones fortement loties sans référent à ce jour.

Décision : accord à l'unanimité pour autoriser le Maire à signer la convention avec la Préfecture et la gendarmerie.

2.3. – Assemblée Générale Fleurissement

5353 plants ont été plantés dans les massif de Ceyzeriat en 2017 sur 3 journées et en partenariat avec l'ensemble des bénévoles et de l'équipe technique municipale.

Christian Marvie, professionnel averti était présent et nous a fait profiter de ses bons conseils entre autre sur l'arrosage et l'utilisation de vivaces.

En effet, ces dernières sont un vrai palliatif mais ne peuvent totalement remplacer la diversité et les couleurs des plantes annuelles.

Le budget du comité de fleurissement est bien équilibré en sachant que jusqu'à cette année une subvention de 300€ était allouée par notre parlementaire Xavier Breton et qui n'existera plus pour les années à venir.

Pour 2018, toujours pleins de projets créatifs tels que l'agrandissement du train des Carpates et la réalisation d'une lunette astronomique en référence à Jérôme Lalande.

Cinq nichoirs pour mésanges construits par Robert Eudo vont être posés sur les espaces publics.

Autant de réalisations qui complètent la dimension florale et qui contribuent à l'amélioration du cadre de vie. Bravo à cette équipe dynamique.

2.4. – Cimetière

Mr Carte rappelle au conseil que pour les personnes qui souscrivent un emplacement au jardin du souvenir, le prix de la concession actuelle est de 117 €. Est à charge de la famille l'achat de la plaque de granit et la gravure.

On constate que malgré les préconisations de la mairie sur les dimensions et la matière, les plaques posées sont d'épaisseur, de couleur et de granulosité différentes.

Pour palier à cela, Mr Carte propose de faire apposer sur la stèle l'ensemble des plaques par un marbrier et d'augmenter le prix de la concession en conséquence.

Le devis du marbrier étant de 3 530 € TTC pour la fourniture et pose de 25 plaques, cela conduirait à augmenter le prix d'une concession à 258 € en sachant que, actuellement la vente d'une plaque sans la gravure était de l'ordre de 170 €. Monsieur Carte propose au conseil une augmentation des tarifs après la réalisation des travaux.

Décision : accord à l'unanimité.

QUESTION N° 3 – Travaux, voirie, bâtiments communaux et sécurité (J.J. BOURGIER)

3.1. – Travaux en cours :

Accessibilité Ancienne Mairie : La commission départementale a émis un avis favorable, concernant les travaux d'accessibilité de l'ancienne mairie. Cet avis est cependant conditionné par quelques modifications supplémentaires.

Cheminements intérieurs : conserver un cheminement vers la salle de réunion CA3B de 1,20 m minimum.

Cheminements extérieurs : mettre en place une bande de guidage pour mal voyants.

Rampe handicapés : prolonger la main courante (hauteur > à 0.40m du sol).

Sens d'ouverture de porte à inverser dans la salle «Techno »

Une attestation sur l'honneur accompagnée de justificatifs probants devra être transmise en préfecture, avec copie en mairie dès l'achèvement des travaux.

Ancienne mairie : Réfection de la couverture tuile. L'Entreprise N. CURT a commencé les travaux le mardi 13 février 2018, en mettant en place un échafaudage sur le périmètre de l'aile EST du bâtiment. Après évacuation des anciennes tuiles, deux chevrons ont été remplacés. Pose de la nouvelle couverture sur la première partie de toiture à partir du 28 février 2018. A noter qu'en raison

de la température, les couvreurs ne commencent le travail qu'à partir de 10 heures. Des photos sont prises à chaque phase de travaux.

Eglise : « L'atelier du vitrail » de Chatillon-sur-Chalaronne nous a transmis un devis de réparation de 900 euros ttc. Les travaux devraient commencer prochainement. La facture sera présentée à la mutuelle Saint Christophe, pour remboursement. Une vétusté de 75 euros sera appliquée.

GRDF : Demande d'avis concernant une extension de réseau pour la propriété DELAY Bernard, située 253 route de Jasseron. Il s'agit de la pose d'une canalisation gaz sur le trottoir côté ouest, depuis la rue Charles Guillon, en direction du village (environ 50 ml). Un avis favorable a été transmis à GRDF.

Récupération d'emprise chemin de LACHAR : Les propriétés contiguës de messieurs Brion et Pernod ont leurs limites de propriété situées en sommet de talus. Le trottoir présente le long de ces deux propriétés une largeur insuffisante comprise entre 0.60m et 0.80m, sur 43 ml. Il a donc été décidé en accord avec les propriétaires que la commune participerait à la construction du mur de clôture, de manière à ce que le trottoir ait une largeur régulière de 1.50 ml

La réunion de la commission travaux du 5 février a porté essentiellement sur l'étude concernant l'agrandissement du parking Bouvard (terrain récemment acquis par la commune via l'EPF.)

La commission a émis le souhait de n'exécuter que les travaux qui ne seront pas impactés par le projet de construction de la surface commerciale :

Élagage, suppression d'arbres.

Elargissement du trottoir (la poste).

Mise accessibilité de l'accès de la poste.

Garder une largeur de chaussée identique (6.80 ml au droit de l'angle du bâtiment de la poste).

Construction du mur sur la nouvelle limite de propriété.

Réfection du mur en limite de la propriété Richemont.

Construction d'un escalier de 5 marches (jonction piétonne entre la poste et le nouveau parking).

Pose d'une clôture et d'un portail (séparation ADAPEI et nouveau parking).

Corps de chaussée du nouveau parking (hors enrobé).

La jonction avec le parking actuel sera réalisée en juxtaposant les deux projets (commune/surface commerciale).

Travaux communaux 2018 (droit de tirage CA3B) :

La commission a validé un programme de travaux pour 2018. Le chiffrage des dépenses est en cours, et sera présenté prochainement à la commission finances, puis au conseil municipal.

Principaux travaux réalisés par les agents techniques depuis le 15 janvier :

Démontage des guirlandes

Réfection et modification de la barrière située au centre des allées du cimetière

Balayage des rues

Nettoyage des grilles d'EP

Evacuation des feuilles

Nettoyage désherbage de massifs

Entretien de matériels

Entretien du cimetière

Taille d'arbres et arbustes

Etendage de copeaux

Préparation de jardinières pour le printemps

Préparation de la commande des plantes

Bouturage de plants

Circulation des piétons aux sorties des écoles, etc.

QUESTION N° 4 – URBANISME (C. POMMERUEL)

4.1. – Commission du 26 février 2018

PERMIS DE CONSTRUIRE

SCI LCF

Sur un terrain situé Chemin de Schall
Parcelle(s) N° 376p & 146p Section AI située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 560 m²
POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'HABITATION

SC LES PLANS

Sur un terrain situé ZA Les Plans
Parcelle(s) N° 129 Section ZA située(s) en zone 1AUx
D'une superficie totale de 2364 m²
POUR LA CONSTRUCTION D'UN ENTREPÔT

DÉCLARATIONS PRÉALABLES

WITTKOWSKY Eric

Sur un terrain situé 21 rue Charles Guillon
Parcelle(s) N° 199 Section AM située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 3634 m²
POUR DIVISION EN VUE DE CONSTRUIRE

BEBON Jean-François

Sur un terrain situé 6 allée de la Marcellière
Parcelle(s) N° 248 Section AI située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 635 m²
POUR L'ÉDIFICATION D'UNE PERGOLA

SIEA

Sur un terrain situé Rue Alexandre Dumas
Parcelle(s) N° 60 Section AL située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 5430 m²
POUR LA POSE DE PANNEAUX PHOTOVOLTAÏQUE DANS LE CADRE D'UNE CONVENTION
D'OCCUPATION DU PATRIMOINE PUBLIC

VITTEAU Louis

Sur un terrain situé chemin de la Croix de Bois
Parcelle(s) N° 53 Section AK située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 426 m²
POUR L'ÉDIFICATION D'UN MUR DE CLÔTURE ET D'UN PORTAIL

THEVENARD Sébastien

Sur un terrain situé 266 route du Relais
Parcelle(s) N° 1873 Section C située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 986 m²
POUR L'AGRANDISSEMENT D'UNE MAISON D'HABITATION

THEVENARD Sébastien

Sur un terrain situé 13 rue Jean Jaurès

Parcelle(s) N° 295 Section AL située(s) en zone UA
D'une superficie totale de 62 m²
POUR LA RÉFECTION DE LA TOITURE

UMOTEST

Sur un terrain situé 259 route des Soudanières
Parcelle(s) N° 1, 218 & 153 Section AD située(s) en zone A
D'une superficie totale de 18050 m²
POUR LA RÉFECTION DES TOITURES DE 5 BÂTIMENTS

ZOLEMIAN Thierry

Sur un terrain situé 111 route de Tréconnas
Parcelle(s) N° 463 Section AM située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 747 m²
POUR LA CONSTRUCTION D'UNE PISCINE ET MUR DE CLÔTURE

HARBOUX Martine

Sur un terrain situé 27 impasse des Vendangeurs
Parcelle(s) N° 445 Section AK située(s) en zone 1AU
D'une superficie totale de 900 m²
POUR L'ÉDIFICATION D'UNE CLÔTURE

FACUNDO Jérôme

Sur un terrain situé 423 route de Tréconnas
Parcelle(s) N° 730, 725 & 737 Section AB située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 1087 m²
POUR LA POSE D'UN PORTAIL

DEMANDES DE CERTIFICAT D'URBANISME OPERATIONNEL

Demande de COLLET Madame

Sur un terrain situé 6 rue Charles Guillon
Parcelle(s) N° 438, 440, 294, 380 & 295 Section AM située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 1951 m²
CONSTRUCTION D'UNE MAISON D'HABITATION

DEMANDES DE CERTIFICAT D'URBANISME D'INFORMATION

Demande de Maître Thierry MANIGAND

Sur un terrain situé Chemin de Tréconnas
Parcelle(s) N° 750 Section AB située(s) en zone 1AU
D'une superficie totale de 21 m²
VENTE ASL AMBIANCE VILLAGE / DUNAND _ CLEMENT

Demande de SARL URBA RHÔNE valablement représentée par Daniel JACQUET

Sur un terrain situé Croix du Poulet
Parcelle(s) N° 307, 315, 410 & 409 Section AI située(s) en zone UA
D'une superficie totale de 2650 m²

DÉCLARATIONS D'INTENTION D'ALIÉNER

Demande de Maître Barbara BREUIL

Sur un terrain situé 18 chemin des Billeets
Parcelle(s) N° 54 & 52p Section AK située(s) en zone UB
D'une superficie totale de 795 m²
VENTE CONSORTS JAYR / ROCHET

Demande de Maître Thierry MANIGAND
Sur un terrain situé Chemin de Tréconnas
Parcelle(s) N° 750 Section AB située(s) en zone 1AU
D'une superficie totale de 21 m²
VENTE ASL AMBIANCE VILLAGE / DUNAND _ CLEMENT

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé Chemin de Schall
Parcelle(s) N° 419 & 422 Section AI située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 560 m²
VENTE CONSORTS VUCHOT / SCI LCF

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé Chemin de Schall
Parcelle(s) N° 418 & 421 Section AI située(s) en zone UBa
D'une superficie totale de 849 m²
VENTE CONSORTS VUCHOT / PERNEZ _ CLAIR

Demande de Maître F. LAMBERET & J. VUITON
Sur un terrain situé 320 ZA Domagne
Parcelle(s) N° 2091 Section A située(s) en zone UX
D'une superficie totale de 1695 m²
VENTE BERSOT / RAFFY FABIEN

Demande de Maître F. LAMBERET & J. VUITON
Sur un terrain situé 320 ZA Domagne
Parcelle(s) N° 2092 Section A située(s) en zone UX
D'une superficie totale de 1341 m²
VENTE BERSOT / RAFFY MARLÈNE

Demande de Maître Barbara BREUIL
Sur un terrain situé ZAC de la Teppe
Parcelle(s) N° 707 & 709 Section AB située(s) en zone 1AUx
D'une superficie totale de 2460 m²
VENTE SCI XAAR / SCI MANAULYNE

QUESTION N° 5 – Associations sportives, collège, CCAS (C. TAVEL)

5.1. – Salle de sport Domagne

Mme TAVEL informe le conseil que suite à des problèmes de dégradations à la salle de sport, une réunion aura lieu le 22 mars avec les présidents des associations sportives concernées.

QUESTION N° 6 – Associations culturelles, actions patrimoniales, événementiel (F. DUFOUR)

6.1. – Commission culturelle du 17 février 2018

Madame Dufour donne le compte rendu de cette réunion qui avait pour objectif de faire le point sur les projets à venir.

8 Mars Journée de la femme : mise en place d'une conférence gratuite pour mettre en lumière (au moment où le baccalauréat fait l'objet d'une remise en question) une pionnière : Victoire Daubié.

Pour le Centenaire : faire connaître le projet de chaque participant.

- **Passeurs de Mémoire** : aide à la documentation locale, participation à la commémoration au Monument,
- **Ballandr'Ain** : un concert avant-propos des cérémonies (des chants interprétés par quelques personnes de Ceyzériat).
- **La Mairie** : le projet labellisé 1918-2018 « Hommages » du 10 au 16 novembre 2018.
 - La monographie sur les hommes du Monument,
 - L'exposition : les femmes pendant la Grande Guerre,
 - Le défilé hommages à la société civile au service de la population,
 - La cérémonie commémorative le 11 novembre.
- **L'École élémentaire du Vallon**
 - Dépôt de fleurs au cimetière sur les tombes des Soldats Morts de 14 / 18.
 - Panneaux à l'exposition (thèmes proposés lors de notre rencontre avec les enseignants concernés : l'armistice, les pupilles, l'école, les lettres de Poilus.
 - Des fleurs confectionnées par tous les écoliers à piquer sur l'enclos à caractère sacré symbolisant le Champ d'honneur.
- **Le C.M.E**
 - Une surprise théâtrale lors du vernissage de l'exposition.
- **Journaux locaux**
 - Aide à la médiatisation.

6.2. – Assemblée générale Mélodifoliz

L'Assemblée Générale de Mélodifoliz s'est tenue le 27 février 2018.

- La saison musicale 2017
 - *Rapport d'activités* : Concert anniversaire pour les 30 ans avec le Groupe « Noir Houblon » et le groupe rock « Vagues », soirée conviviale rétrospective avec la venue de professeurs d'anciens élèves offrant des prestations spontanées
 - *Rapport financier* : il affiche un déficit de - 1983,16 euros vu les investissements pour fêter le 30^{ème} anniversaire de l'Association avec des groupes « reconnus ». Des remerciements sont adressés au Conseil municipal de Ceyzériat et au Conseil général pour leurs subventions et leur soutien.
 - *Rapport moral* : la reprise de contact de 72 familles ou élèves et de 7 anciens professeurs a prouvé l'attachement à l'Association. Un concours de guitare qui reste attendu, est connu et reconnu en dehors de notre village et apprécié par les professeurs et les inscrits. Une reconnaissance affichée envers les partenaires, les professeurs et les bénévoles pour ce travail d'équipe.
- Le projet 2018 (projection)

Qualité de la présentation du projet.

Ouvertures à tous sur la poésie, l'art, le patrimoine culturel et immobilier : écoles maternelle et élémentaire, collège, associations locales (Un pas de Côté, bibliothèque).

Bonne ambiance générale avec toujours un moment de convivialité final.

Bref, « Une association qui a plus d'une corde à son arc » !

Informations : invitée ce mercredi 28 février à participer à une réunion des associations de mémoire liées à la seconde guerre mondiale du Département de l'Ain par le Président de l'Association du Musée de Nantua, Madame Dufour, à sa demande, a expliqué la démarche et les objectifs qu'elle avait poursuivis pour créer notre nouvelle association. Ils se sont montrés tous très intéressés, souhaitant eux aussi un regroupement pour préparer l'avenir. Ils nous ont adressé leurs félicitations pour la finalisation de ce projet et le choix du nom de « Passeurs de Mémoire » qu'ils nous envient. Madame Dufour remercie le conseil de noter ce jeudi 8 mars pour assister à la conférence et encourager cette initiative.

QUESTION N° 7 – Questions diverses

7.1. – C.M.E.

Madame FRANCK rappelle au conseil la date du carnaval organisé par le CME qui aura lieu le 7 avril prochain. Elle informe également le conseil qu'après cette date, celle-ci se verra dans l'obligation de quitter ses responsabilités qu'elle assurait au sein du CME, au côté de Madame Josette Froment, en raison de ses obligations professionnelles. En prolongement, il est demandé à l'assemblée si quelqu'un souhaite assurer à son tour cette mission.

Il est précisé que le changement de rythmes scolaires permettra sans doute de revoir l'organisation du CME à partir de la rentrée prochaine.

7.3. – Demandeurs d'emploi

	Total	H	F	I	N.I.
<u>Février 2018</u> :	160	80	80	126	34

La prochaine séance du Conseil est fixée au jeudi 29 mars 2018 à 20 h 30 (vote budgets).

Le Maire,

Les Adjoints,

Les Conseillers,